

ASSEMBLÉE NATIONALE27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1298

présenté par

M. Richard, M. Vercamer, M. Tahuaitu, M. Benoit, M. de Courson, M. Favennec, M. Folliot,
M. Fromantin, M. Hillmeyer, M. Jégo, Mme Sonia Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Piron,
M. Reynier, M. Rochebloine, M. Santini, M. Sauvadet et M. Philippe Vigier

ARTICLE 17 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir le délai de réflexion d'une semaine pour l'interruption volontaire de grossesse.